

Le bulletin

Novembre 2025

Pour nous écrire : bulletin@aadmie.org

Sommaire :

• Conseil départemental : nouveau président, nouvelle politique ? • Juridique • Emmaüs a 40 ans • Médecins du Monde • Les chiffres	• Dernier CA ouvert • La France condamnée sur les MIE • Et si la loi changeait ? • La campagne de souscription • Prochaines dates
--	---

Une OQTF ! Il fallait bien que cela arrive : une jeune majeure, ancienne MIE que nous continuons de suivre à ce titre et dont nous avons présenté le dossier en préfecture en octobre dernier... vient de recevoir une OQTF.

Cette Obligation de Quitter le Territoire Français doit s'appliquer dans les 30 jours.

La jeune majeure ne souhaitant pas de médiatisation, nous ne vous inviterons pas à manifester, vous rassembler ou même pétitionner.

Néanmoins nous l'accompagnerons dans les deux possibilités qui s'offrent : un recours gracieux auprès du préfet d'une part, un recours devant le Tribunal Administratif de l'autre.

Au vu des motifs de l'OQTF, nous sommes plutôt optimistes.

Conseil départemental : nouveau président, nouvelle politique ?

Nous avons été reçu.e.s par le nouveau président du conseil départemental, Jérôme Sourisseau. La lettre que nous lui avons adressée (à lire en fin de bulletin) résume bien la situation.

Pas de grosse surprise sinon une, et de taille : alors qu'on le répète sur tous les tons, nous avons constaté que ni les élus ni les fonctionnaires n'avaient compris que le nombre de jeunes pris en charge par l'ASE de chaque département était fixé nationalement et que changer de politique ne coûterait... rien

Juridique



Nous attendions deux délibérés en novembre : les deux sont repoussés. En attendant, nous continuons avec patience et opiniâtreté à faire le maximum pour que les MIE disposent de tous les papiers de nature à convaincre les juges. Lors de leurs allers à Paris, les jeunes en profitent pour faire un peu de tourisme

juridique@aadmie.org

Emmaüs a 40 ans

Vendredi 28 novembre, Emmaüs fêtait ses 40 ans et c'est avec grand plaisir que nous y sommes allés.

Visite des lieux, repas avec les compagnes et compagnons, les bénévoles et les salariés, expo photo et prises de parole : tout était là pour souligner l'engagement dans la solidarité et l'envie d'agir sur le monde. Des responsables d'Emmaüs national et international ont pris la parole et ont souligné l'implication particulièrement forte d'Emmaüs Charente dans la solidarité internationale.

Emmaüs est pour l'AADMIE un partenaire précieux. Il nous soutient financièrement (vente des crêpes), il nous donne des bons d'achat avec lesquels les jeunes peuvent s'acheter des vêtements et il partage avec nous la volonté d'accueillir les migrants et de lutter contre toute forme de discrimination.

Médecins du Monde

Autre partenaire précieux : Médecins du Monde.

Or Médecins du Monde va bientôt mettre fin à sa mission. Le local de MdM, « La boussole », 193 rue St Roch, cessera d'être un lieu d'accueil possible pour les jeunes de l'AADMIE qui sont nombreux à y trouver refuge pour prendre un thé, jouer à un jeu ou simplement discuter. Cela touche les non-scolarisés en particulier, mais les autres aussi, surtout pendant les vacances.

Nous sommes en réflexion sur le sujet. Il se trouve que la MPP envisage d'ouvrir des plages d'accueil pour tous et toutes : se posera alors la question des bénévoles disponibles. Pour la MPP et pour nous. On aimerait que ce ne soient pas toujours les mêmes et que cette activité d'accueil dans la MPP soit plus un plaisir qu'une contrainte.

Les chiffres

61 ➡	619,02€ : c'est ce que couleront à l'État les tests osseux demandés par le département et accordés déjà deux fois par les juges des enfants. Ce recul, que nous dénonçons dans les bulletins de juillet-août et d'octobre, a aussi un prix : 619,02€ par MIE
------	--

Dernier CA ouvert

Nous étions une douzaine au local pour ce dernier CA ouvert de l'année 2025.

Les CA ouverts sont consacrés à des échanges souvent très concrets entre celles et ceux - membres du CA et/ou des différentes commissions - qui font vivre l'AADMIE au quotidien- et les adhérent.e.s qui suivent les choses de plus loin.

Informations, précisions, éclaircissements, débats, idées et propositions : ils sont un moment privilégié de l'association.

Parfois aussi, on aborde des sujets de fond : cette fois, nous avons eu un échange sur la revendication de la libre circulation.

On le reprendra peut-être lors de l'Assemblée Générale électorale annuelle, le 17 janvier 2026, rue de Chicoutimi.

La France condamnée sur les MIE

La France a été condamnée en janvier 2025 par la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) pour absence de protection d'un MIE. Le 12 juin 2025, c'est la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) qui a dénoncé le manquement des autorités françaises à leurs obligations envers les MNA.

En octobre, ce sont les Nations Unies qui s'en mêlent, dénoncent les violations des droits de l'enfant et émettent des recommandations qui ne sont pas sans rappeler ce que nous réclamons nous-mêmes au conseil départemental : *accorder aux personnes le bénéfice du doute quant à leur âge, conformément au principe de présomption de minorité ; veiller à ce que les documents présentés par la personne concernée soient pris en considération ; garantir l'égalité d'accès à l'éducation de tous les enfants migrants non accompagnés, y compris ceux qui sont en train de contester la décision sur l'évaluation de l'âge...* Etc., etc. Le texte est à retrouver ici :

<https://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=%2FDbbGfx47DwiFCajYysWYnsRbcf7X9C7zP4IL5bpI5zZY1vH%2BD6jPEIQ38sfN6gl83Xitoa%2BEY2vHSNIXgoiSw%3D%3D>

Et si la loi changeait ?

Le 11 décembre prochain, une loi visant à protéger les mineurs non-accompagnés va être soumise au vote à l'Assemblée nationale à l'initiative du groupe socialiste et inspiré par nos partenaires de l'association Utopia 56. Si cette loi était votée, ce serait une avancée majeure pour la protection des droits de l'enfant en France.

Le texte de loi proposé vise à protéger pleinement les MIE en assurant leur mise à l'abri tout au long de l'évaluation de leur minorité et des recours liés.

C'est exactement ce que nous demandons au conseil départemental, et cela reviendrait à - enfin - faire respecter le principe de présomption de minorité, comme l'ont recommandé la Défenseure des Droits, la commission d'enquête parlementaire sur la protection de l'enfance ou même la commission nationale consultative des droits de l'Homme.

Plutôt que d'être à la rue ou hébergés bénévolement par des familles solidaires, les MIE resteraient sous la responsabilité de l'ASE jusqu'à décision finale du juge – et on sait que dans notre département elles sont souvent favorables aux jeunes. Pour l'ensemble de la France, plus de 60% des jeunes en recours seraient finalement reconnus mineurs à la fin de cette procédure.

La campagne de souscription

Vous le savez : nous ne vivons toujours que des cotisations et des dons des adhérents et adhérentes. Une exception : une subvention de 1 000€ de la ville d'Angoulême, elle est uniquement destinée à aider au logement des filles.

Nous avons pris l'habitude de lancer cette souscription en novembre (nous sommes donc un peu en retard cette année) pour plusieurs raisons. Fiscale : on minimise le temps entre le don et la déduction d'impôts pour les donateurs imposables. Pécuniaire : on est sorti.e.s des frais de rentrée et pas encore entré.e.s dans ceux des fêtes de fin d'année.



Enfin, savoir combien on a en caisse permet à l'AG de janvier de se projeter avec une bonne visibilité financière.

Donc n'attendez pas : vous pouvez verser et faire verser en ligne sur *Heloasso*. Il n'y a aucune commission ni retenue : tout l'argent versé arrive à l'AADMIE, *HeloAsso* se paye sur les « tips » les pourboires que vous pouvez leur laisser... ou pas.

<https://www.helloasso.com/associations/aadmie-resf-16/formulaires/1>

Nous en profitons pour vous demander de nous excuser : pour des raisons technico-administratives, les versements sur le site HeloAsso (et vos prélèvements si vous avez opté pour des prélèvements réguliers) n'ont pu se faire ces dernières semaines. Tout est maintenant en ordre et les choses ont repris leur cours normal.

Si vous préférez nous envoyer des chèques, aucun problème.

Ils doivent être libellés au nom de AADMIE-RESF 16 et envoyés à notre attention à la MPP (182, rue de Périgueux, 16000 Angoulême).

Et si vous choisissez de nous faire un virement par le biais de votre banque, vous trouverez notre RIB sur le site <https://www.aadmie.org/docutiles/rib-aadmie.pdf>

Enfin, les dons faits en fin d'année 2024 valent adhésion pour 2025.

Prochaines dates

La journée internationale des migrants, célébrée tous les 18 décembre depuis sa proclamation par l'ONU en 2000, sera commémorée à Angoulême les 18 et 20 décembre :

- le 18 à 18h : soirée film et débat à la MPP,
- le 20 à 15h : manifestation au départ de l'hôtel de ville.

Les 29,30,31 décembre, atelier BD (réalisation de planches) pour les jeunes de l'AADMIE. Ce sera à la MPP, animé par des auteurs de BD.

**Pas de CA ouvert en décembre :
on passe directement à
l'AG électorale annuelle, le 17 janvier 2026**
Cette année, c'est la CGT qui nous invite dans ses locaux
10, rue de Chicoutimi à Angoulême

Le CA : Agnès Duqueroix, Geneviève Noël, Isabelle Claire,
Laura Ledoux, Sylvie Salomon, Romain Treppoz

AADMIE - RESF16 - <https://aadmie.org>

(Association d'Aide et de Défense des Mineurs Isolés
Étrangers)

182, rue de Périgueux 16000 Angoulême

07 58 90 91 16 - aadmie.resf16@gmail.com



Monsieur le président,

Mercredi 5 novembre, vous nous avez reçus – troisième parmi les 75 associations qui vous avaient sollicité. Nous vous remercions de l'attention que vous portez à nos activités. Comme convenu nous avons repris contact avec Mme PUYENCHET pour les questions restées en suspens et nous reprendrons probablement contact avec vous pour faire le point dans 6 mois, comme vous l'avez suggéré. À moins que les éléments nouveaux que nous évoquons ici ne vous conduisent à nous recontacter plus prochainement.

Notre délégation était composée de 3 membres du CA, notre direction collégiale : Geneviève NOËL, trésorière et représentante légale, Sylvie SALOMON et Romain TREPPOZ.

Vous étiez accompagné de Florence PECHEVIS, vice-présidente chargée de l'enfance et de la famille, de Cécile PUYENCHET, directrice générale adjointe des solidarités ainsi que de votre directeur de cabinet.

Nous avons immédiatement abordé la question d'un appel récemment fait par l'ASE sur une décision de justice favorable à un jeune que nous défendons et rappelé qu'il n'y avait pratiquement jamais eu d'appel contre les reconnaissances de minorités par les juges des enfants depuis plus de 4 ans. Vous nous avez dit que cette décision de faire appel n'émanait pas de vous mais que vous l'assumiez et que votre politique ne serait pas de faire appel systématiquement comme on avait pu le voir dans le passé mais que ce serait au cas par cas. Nous regrettons naturellement cette position mais nous en prenons acte.

Nous avons évoqué d'autres points secondaires comme le fait que nous suggérons depuis longtemps que les jeunes dont la minorité n'est pas reconnue sortent avec leurs évaluations en main plutôt que d'avoir à les réclamer ce qui engendre un surcroît de travail pour tout le monde. Et plusieurs points restaient à travailler.

1/ Comparer et vérifier nos données.

Nous estimons qu'un taux de non-reconnaissance de minorité de l'ordre de 70% est forcément le signe d'évaluations peu bienveillantes. Nous tenons ce chiffre de vos propres services mais comme ils datent de plusieurs années, vous avez émis l'hypothèse que les choses avaient peut-être pu évoluer favorablement. Nous en doutons, n'ayant pas constaté de changements dans le profil des jeunes que nous recevons. Nous sommes néanmoins preneurs de données actualisées et nous avons pris contact avec Mme PUYENCHET sur ce sujet.

2/ Un changement de politique à coût zéro ?

Nous pensons qu'un changement dans la politique d'évaluation permettrait d'éviter de nombreuses erreurs que la justice corrige ensuite en reconnaissant la minorité des jeunes. Par ailleurs, nous affirmons qu'elle n'aurait aucune incidence sur les finances du département puisque le nombre de jeunes effectivement pris en charge ne changerait pas. Cet élément vous a surpris tous et toutes : nous l'avons donc vérifié auprès de la mission MNA¹ et nous confirmons : le nombre de jeunes MIE « confiés » au département est calculé à l'aide d'une clé de répartition qui varie légèrement au fil des années et notre département prend en charge environ 0,5% de l'ensemble des MIE reconnus en

¹ La mission MNA, service national dépendant du Ministère de la Justice, nous répond ceci :
(...) S'agissant de la question relative au nombre de MNA confiés au CD de la Charente, ce nombre inclut les jeunes reconnus mineurs par l'ASE 16, les jeunes reconnus mineurs par les juges des enfants d'Angoulême (et confiés à l'ASE 16) et enfin les jeunes confiés au département en application du principe de la répartition nationale. (...)

France. Si le département reconnaît peu de mineurs comme actuellement, il en reçoit de départements « excédentaires » et s'il en reconnaissait davantage, ils seraient confiés à d'autres départements.

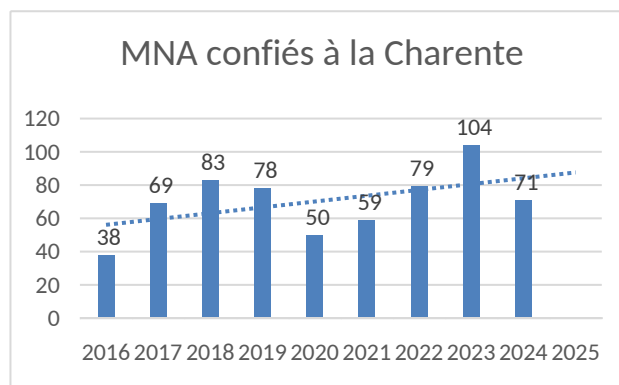
3/ Des méthodes d'évaluation que nous contestons

Nous n'avons pas pu rapprocher nos points de vue sur ce point qui reste le point essentiel. Nous continuons à juger nombre de ces évaluations problématiques et à douter du fait que le principe « le doute doit profiter au jeune » soit appliqué. Autant nous apprécions par principe de vous voir défendre vos services et leurs personnels, autant nous pensons qu'il ne vous est pas interdit d'exercer sur eux un contrôle plus attentif. Notre proposition de rencontrer les jeunes tient toujours : vous seriez surpris de voir à quel point certains (et certaines car nous avons de plus en plus de filles) font jeune.

Pour finir

Vous nous annoncez 152 jeunes pris en charge en 2025. Cela nous semble assez peu au vu du tableau suivant. Peut-être que ce nombre de 152 n'inclut pas les « contrats jeunes majeurs » mais seulement les mineurs ? Sachez à titre d'information que notre association qui ne compte que des bénévoles et ne reçoit aucune subvention (1 000 € de la ville d'Angoulême pour loger les filles) accueille actuellement 30 mineurs et à peu près autant de MIE devenus majeurs.

Le tableau suivant a été dressé sur la base des données de la mission MNA²



Comme on le voit, l'augmentation sur 9 ans est de l'ordre de 50%

Cela peut paraître beaucoup mais nous considérons que c'est peu.

Pour commencer, en comparaison avec les jeunes Français, ces MIE coûteront très peu. Après un temps de formation assez court ils intègrent la vie active, le plus souvent dans des métiers dits « en tension » et des secteurs dédaignés de nos jeunes compatriotes, et

rendront ainsi largement ce qu'ils auront reçu de la société française.

Par ailleurs, comment un département qui compte plus de 350 000 habitants : aurait-il du mal à accueillir une moyenne de 70 jeunes/an ?

Surtout, comme le nombre de jeunes accueillis par le département est fonction d'une clé de répartition, protester contre un trop grand nombre de MIE accueillis en Charente (ou dans un autre département), c'est dire que ces jeunes sont trop nombreux sur l'ensemble du territoire. Les conséquences d'un tel discours sont extrêmement délétères et mettent celles et ceux qui les tiennent en opposition immédiate avec des valeurs humanistes fondamentales et des textes signés par la France sur les droits de l'enfance.

Enfin, il est malheureusement certain que la situation écologique globale va se dégrader et notamment en Afrique de l'Ouest. Il serait sage, plutôt que de chercher à restreindre une immigration aujourd'hui encore modérée, d'anticiper le phénomène en se préparant à accueillir plus... et non moins.

Ne désespérant pas de voir le département s'engager dans une voie plus progressiste, plus solidaire et plus respectueuse des droits de l'enfant, nous vous adressons Monsieur le Président l'expression de notre considération.

Angoulême, le 29 novembre 2025

le CA de l'AADMIE-RESF 16

² <https://www.justice.gouv.fr/documentation/ressources/tableaux-suivi-annuels-mineurs-non-accompagnes>